

Le 3 juin 2021

COMMUNIQUÉ CONJOINT

--

**RÉSILIATION DU MAGASIN DE CANNABIS
DANS LA PREMIÈRE NATION DE LONG PLAIN À WINNIPEG**

Manitoba Liquor & Lotteries a résilié ce matin son entente avec la NAC Long Plain Limited Partnership pour le magasin Meta Cannabis Supply Co. situé au 420, rue Madison. La licence de vente au détail du magasin a été par la suite annulée par la Liquor, Gaming and Cannabis Authority of Manitoba (LGCA).

La résiliation de l'entente de vente au détail fait suite à la suspension, à la mi-mai, du magasin de cannabis de la rue Madison, qui se trouve sur les terres de réserve de la Première Nation de Long Plain, à Winnipeg. Les mesures prises aujourd'hui suivent plusieurs tentatives effectuées par Liquor & Lotteries et la LGCA, au cours des derniers mois, afin de collaborer avec la Première Nation pour que les activités respectent le cadre légal régissant le cannabis au Manitoba.

Le fait que la Première Nation de Long Plain n'a pas donné suite aux efforts de collaboration des deux organismes, et la continuation de la vente de cannabis non réglementé dans un magasin non titulaire de licence situé dans la réserve Keeshkeemaquah de la Première Nation, entraînent aujourd'hui la résiliation de l'entente et l'annulation de la licence. La vente de cannabis produit dans une installation non titulaire d'une licence de production fédérale présente de graves risques pour la sécurité des consommateurs.

« Le Manitoba doit aux détaillants et producteurs de cannabis réglementés et munis d'une licence, qui ont réalisé un investissement important dans l'industrie canadienne en pleine expansion du cannabis, de livrer des produits sécuritaires et réglementés aux Manitobains », a déclaré Manny Atwal, président et chef de la direction de Manitoba Liquor & Lotteries.

« Protéger l'intégrité du cadre de licence de cannabis du Manitoba est une priorité fondamentale, a ajouté Kristianne Dechant, chef de la direction, LGCA. Les Manitobains qui choisissent de consommer du cannabis devraient être assurés qu'ils achètent des produits sécuritaires auprès de détaillants réglementés et titulaires d'une licence. »

Le cadre juridique du Manitoba qui régit la vente de cannabis, la *Loi sur la réglementation des alcools, des jeux et du cannabis*, exige que tous les magasins de cannabis de la Province soient titulaires d'une licence de la LGCA. De plus, tout le

cannabis vendu dans les magasins titulaires de licence doit être acheté auprès de Manitoba Liquor & Lotteries, le grossiste exclusif de la Province, qui ne peut lui-même acquérir le cannabis qu'auprès de producteurs de cannabis autorisés par Santé Canada. Ces exigences s'appliquent, peu importe si un magasin est situé sur les terres d'une Première Nation.

Bien que Manitoba Liquor & Lotteries et la LGCA souhaitent toujours faciliter la poursuite d'une participation autorisée qui respecte le cadre manitobain régissant le cannabis légal, elles continueront d'agir dans l'intérêt public général afin de protéger tous les Manitobains et de préserver l'intégrité du système et des règles selon lesquels tous les autres détaillants mènent des affaires.

Une liste des magasins de cannabis titulaires d'une licence peut être consultée à l'adresse <https://LGCamb.ca/cannabis/store-list/>.

- 30 -

Personnes-ressources pour les médias :

Pour plus d'information sur les ententes de vente au détail de cannabis :
Relations avec les médias de Manitoba Liquor & Lotteries, 204-957-2500, poste 3930,
contactus@MBLL.ca

Pour obtenir des renseignements sur les magasins titulaires d'une licence et les exigences réglementaires :

Amanda Creasy, directrice des affaires publiques, LGCA, 204-927-5360,
media@LGCamb.ca